

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL – Séance du 18 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit octobre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune d'ARCONSAT, convoqué le 13 octobre 2022, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur GARRET Jean-Éric, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

PRÉSENTS : GARRET Jean-Éric – BIGAY Thierry – GARRET Jean-Louis – NAVOSAD Amandine – BELLERITZ Jean-Yves – CORROIS Laurent – COURTY Chantal – MERLE Jean-Marcel – OLLIVIER Joël – PONSON Damien – POILLERAT Caroline

ABSENTS ayant donné procuration : GOETZ Marie-Laure (procuration à GARRET Jean-Éric) – BONJEAN Florence (procuration à GARRET Jean-Louis) – LEFORT Jérôme (procuration à BIGAY Thierry)

SECRÉTAIRE DE SEANCE : PONSON Damien

DELIBERATION N° 2022-43 : MODIFICATION EXPERIMENTALE DES HORAIRES D'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a fait le choix d'équiper l'éclairage public d'ampoules LED avec abaissement de puissance. Il reste 58 points lumineux à équiper, dont 48 dans le bourg, qui devraient être remplacés lors de l'aménagement global du bourg.

En attendant ces travaux, dans le contexte actuel et afin de limiter la consommation d'énergie, Monsieur le Maire propose d'instaurer, à titre expérimental pour une durée de 6 mois, une coupure nocturne de l'éclairage public, exclusivement dans le bourg, (Bourg-haut, Bourg-sud) tous les jours, de 23 heures à 6 heures du matin.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCIDE** d'adopter le principe de couper l'éclairage public une partie de la nuit, exclusivement dans le bourg,
- **DONNE** son accord pour une coupure tous les jours de 23 heures à 6 heures du matin,
- **PRÉCISE** que cette mesure est prise à titre expérimental pour une durée de 6 mois, à compter du 1^{er} novembre 2022,

DONNE délégation au Maire pour prendre l'arrêté détaillant les horaires et modalités de coupure.

DECORATIONS DE NOEL

Du 16 décembre au 8 janvier selon les horaires de l'éclairage public.

REMPLACEMENT JEAN-FRANCOIS BERTHUCAT

Le poste a été déclaré vacant auprès du centre de gestion. Une annonce a été déposée auprès des services de pole-emploi. Date limite de dépôt des candidatures 15 novembre. A ce jour 10 candidatures ont été réceptionnées. Les candidats seront reçus en mairie par le maire et un adjoint.

COLIS DE NOEL

75 personnes seules et 42 couples de plus de 70 ans. Validation de la commande des paniers gourmands auprès du « Cellier du Périgord » comme les deux années précédentes.

PLAQUES COMMEMORATIVES

Deux plaques ont été déposées pour la Toussaint sur les caveaux de Joseph Faye, Maire de 1983 à 2001 et Pierre Itournel, Maire de 2001 à 2016.

Procès-verbal approuvé lors de la séance du 23 novembre 2022.

Le Président, J.E. GARRET

Le Secrétaire, D. PONSON